



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CODEM Comité d'Observation de la DEpendance et de Médiation Du Jeudi 8 octobre 2015 à Ercé Près Liffré

↪ Liste d'émergences (à consulter auprès du CLIC)

Introduction par Marie-Jo COSTARD :

La vice-présidente du CLIC-Codem rappelle la dynamique du cycle 2015, avant de présenter les intervenants invités pour ce troisième et dernier comité de cette année.

En effet, les réunions de Codem thématique, centrées sur « le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie », conduisent à aborder aujourd'hui les dispositifs permettant la mise en œuvre de projets d'adaptation, d'aménagement du logement.

Ainsi, Monsieur LE TIRAN, chargé des aides individuelles à l'organisme social AG2R (organisme pilote), est venu présenter le diagnostic « Bien chez moi » de l'action sociale AGRIC et de l'ARRCO.

Puis, Mesdames LE DAIN (déléguée prévention sociale) et GENIN (travailleur social) à la CARSAT et à la MSA présenteront l'action sociale des caisses de retraite en faveur du soutien à domicile des personnes « fragilisées ».

Rappel de la définition d'un ergothérapeute par Guénola ROBIN, coordinatrice du CLIC-CODEM (voir diaporama ci-dessous).

↪ Diaporama de présentation du CLIC : (à consulter sur notre site internet : <http://www.clic-ille-illet.fr/p-112-le-codem.php>)

I- Présentation du Diagnostic "Bien chez Moi" de l'action sociale de l'AGIRC et de l'ARRCO

Monsieur LE TIRAN a commencé ses propos par un bref historique de l'AGIRC et de l'ARRCO, ainsi que des orientations prioritaires des caisses complémentaires de retraite représentées dans le groupe, avant de présenter le dispositif « Bien Chez Moi ».

Ce dispositif est destiné aux ressortissants Agirc-Arrco de 75 ans et plus, afin de faire une analyse précise, personnalisée et complète de la situation de la personne et de son environnement de vie (domicile).

↪ Visionnage d'un film explicatif : (à consulter sur notre site internet : <http://www.clic-ille-illet.fr/p-112-le-codem.php>)

↳ Diaporama de présentation de l'AGIRC et de l'ARRCO : (à consulter sur notre site internet : <http://www.clic-ille-illet.fr/p-112-le-codem.php>)

Monsieur HUCHET, représentant du Club des loisirs et de l'amitié de Guipel, souligne qu'il a sollicité sa caisse Agirc-Arrco pour obtenir une aide financière, mais après avoir effectué les travaux. Son témoignage a permis de rappeler que les aides ne peuvent être accordées si les travaux ont débuté avant la notification de décision.

Monsieur Le Tiran rappelle que pour toute demande d'aide financière, il est nécessaire de solliciter les organismes avant l'achat ou les travaux pour éviter les refus pour ce motif.

Des personnes présentes s'interrogent sur la connaissance des usagers concernant les aides financières à solliciter et des démarches à effectuer à l'issue de la visite / du diagnostic. Sont-ils accompagnés tout au long de la procédure ? Jusqu'à la mise en œuvre des préconisations s'ils veulent y donner suite.

Monsieur Romain GANNEAU, personne référente sur ce dispositif se tient à disposition pour tout complément d'information à apporter. Il est joignable au 04-91-16-15-44 / 06-88-84-47-97 / romain.ganneau@ag2rlamondiale.fr.

Madame CATY, vice-présidente de l'ADMR, demande si les retraités peuvent se faire accompagner par des professionnels pour faire ces demandes.

Il existe des opérateurs spécialisés dans ce type de projet lié à l'habitat (cf CODEM avril 2015). De plus, dans le cadre du soutien de certaines Communautés de Communes (Pays d'Aubigné et bientôt sur celle du Val d'Ille) les personnes peuvent se renseigner et se faire aider dans les démarches par des professionnels via les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Madame MIGNON, directrice de l'Aubinage, demande s'il y a un ou plusieurs ergothérapeute(s) sur le secteur. Guénola ROBIN nomme plusieurs regroupements de libéraux (coordonnées disponible et mis à jour auprès du CLIC).

Le SSIAD ASPANORD peut faire intervenir un ergothérapeute au domicile des personnes qui présentent une pathologie de type Alzheimer ou apparentée pour des conseils sur l'adaptation du logement, mais cette intervention n'est pas généralisée et se fait sur prescription médicale, dans un objectif plus global de soins.

L'Ehpad de Guipel a un ergothérapeute dans ses équipes. Mais quels est son rôle ? Son domaine d'intervention ?

Les regroupements de professionnels libéraux telle que l'association Ergo Santé 35 (association d'ergothérapeutes) a pour but de promouvoir l'ergothérapie, de favoriser et maintenir l'autonomie et l'indépendance des personnes en situation de handicap. Elle intervient sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine.

II . Présentation de l'action sociale de la CARSAT

Madame LE DAIN, présente, l'action sociale de la CARSAT qui développe trois grandes missions pour être aux côtés des assurés à tout moment de la vie.

La politique d'action sociale de l'Assurance Retraite du régime général vise à préserver l'autonomie des personnes retraitées et à contribuer au « Bien Vieillir ». Sont mises en place des actions individuelles destinées à faciliter le maintien à domicile des retraités autonomes mais fragilisés, et des actions collectives de prévention dont l'objectif est de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfiques au « Bien Vieillir ».

Afin d'améliorer les modalités d'accompagnement des publics fragilisés les caisses de retraites ont créé un regroupement des régimes alignés « Interrégime » pour répondre aux besoins des retraités en Gir 5 et 6. L'objectif est de pouvoir créer une offre commune pour la prévention et la préservation de l'autonomie couvrant tout le champ de la politique d'action sociale.

La Carsat Bretagne propose aux retraités des actions de prévention sur l'ensemble de la Bretagne.

Les forums :

- « **Bien bouger pour bien vieillir** », maintien de l'autonomie et sécurisation des déplacements ;
- « **Préparer et accompagner le deuil** : rencontres, débats, ateliers autour du deuil et du veuvage ;
- « **Les rencontres du maintien à domicile** » :
 - sensibiliser les personnes âgées aux conditions de travail des intervenants à leur domicile,
 - prévenir les risques à domicile auprès des professionnels et des retraités.

Le programme Bretagne Equilibre :

Piloté et financé par la Carsat Bretagne, ce programme s'adresse aux retraités de plus de 65 ans dans le cadre de la politique d'action sociale de la Cnav.

L'objectif du « programme Bretagne Equilibre »

La chute peut avoir de graves conséquences : modification du projet de vie, diminution de l'autonomie. La prévention est efficace pour lutter contre les chutes.

Participer à un atelier permet :

- de mieux connaître ses capacités,
- d'améliorer son équilibre,
- d'apprendre à se relever en toutes circonstances,
- de reprendre confiance en soi, le tout dans une ambiance conviviale.

L'animation est confiée aux professionnels d'éducation physique ou aux kinésithérapeutes formés à la prévention des chutes.

Accompagnement de l'adaptation de logements individuels :

Selon une enquête menée par le Credoc en 2009, 44 % des retraités interrogés pensent qu'en vieillissant ils seront confrontés à des difficultés dans leur logement tel qu'il est actuellement. La majorité d'entre eux préfèrent adapter leur domicile en conséquence, plutôt que déménager. Dans l'objectif de répondre à ces attentes et aux besoins des bénéficiaires, le service prévention de la CARSAT peut contribuer à y remédier par des conseils et des aménagements.

Quelles sont les deux types d'aides possibles ?

➤ **Le kit prévention**

Il comprend un ensemble d'aides techniques qui peuvent être utiles pour améliorer le confort de vie et faciliter les déplacements dans le logement. Par exemple, les mains courantes d'escaliers qui peuvent être conseillées pour le franchissement des escaliers, le maintien de l'équilibre dans les couloirs.

➤ **L'aide à l'habitat**

Pour réaliser des travaux d'aménagement pour continuer à vivre chez soi, le dispositif d'aide à l'habitat assure un accompagnement des démarches par un professionnel de l'habitat et soutient financièrement le bénéficiaire. Le montant de l'aide est déterminé en fonction du montant des travaux et des ressources, dans la limite du plafond défini.

Dans les deux cas, le service prévention prévoit une visite d'évaluation du logement et des besoins par un professionnel.

Aide au développement des lieux de vie collectifs

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (CNSA) lancent conjointement un plan d'aide à l'investissement (PAI) de 10 millions d'euros en direction des logements-foyers pour l'année 2015.

Cette aide a vocation à soutenir les opérations d'investissement visant les travaux de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement ou reconstruction afin d'améliorer le cadre de vie, le confort ou la sécurité des résidents.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets ceux portant exclusivement sur l'achat d'équipement sans travaux liés à la rénovation.

Important : les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de financement.

L'instruction des dossiers relatifs aux établissements situés sur le territoire breton est confiée à la Carsat Bretagne.

Forme de l'aide

L'aide financière sera accordée sous la forme d'une subvention.

Il est à noter que cette subvention pourra être cumulable avec un prêt à taux zéro susceptible d'être accordé par l'Assurance Retraite au titre de l'aide au financement des lieux de vie collectifs des personnes retraitées.

(Plus d'informations sur : <https://www.carsat-bretagne.fr/actualites-partenaires/item/226-plan-d-aide-a-l-investissement-en-faveur-des-logements-foyers-appel-a-projets-national.html>)

↳ Diaporama de présentation de la CARSAT : (à consulter sur notre site internet : <http://www.clic-ille-illet.fr/p-112-le-codem.php>)

II- Présentation de l'action sociale de la MSA

Madame GENIN, rappelle que la MSA est un guichet unique pour la population agricole.

L'organisation de la MSA se rapproche de celle du régime général (CARSAT).

Auprès des séniors et des personnes en perte d'autonomie liée à un handicap, l'action sociale a pour objectif d'agir pour la préservation du capital santé et de faciliter le maintien à domicile en menant des actions individuelles tel que : l'Accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA), la prestation temporaire de soutien aux aidants (PTSA)...

L'aide à l'adaptation du logement

Des aides financières sont accordées en fonction des ressources et du type de travaux envisagés :

- Petits travaux d'adaptabilité inférieurs à 1000€ (aides techniques)
- Travaux d'amélioration du confort et de sécurité dont la dépense est plafonnée à 3500€.

Ces aides peuvent être complétées par des prêts habitats (dans un maximum de 3000 €) et prêt ménager mobilier (dans un maximum de 2000€)

(Plus de détails sur diaporama ci-dessous).

↳ Diaporama de présentation de la MSA (à consulter et télécharger sur notre site internet : <http://www.clic-ille-illet.fr/p-112-le-codem.php>)

III- Echanges et perspectives

Organiser « un temps fort » d'information et d'échanges auprès de la population du territoire autour du thème du parcours résidentiel

Dans la continuité des éléments présentés précédemment sur les actions collectives menées par les caisses de retraite, on souligne la dynamique qui s'est créée, en janvier 2014, autour de l'association inter-régime « CAP Retraite Bretagne », regroupant la CNAV, la MSA, le RSI, pour la «Coordination des Actions de Prévention retraite Bretagne».

Les objectifs :

- Information et conseils sur des thématiques telles que la nutrition, la mémoire, l'équilibre, l'activité physique, le logement sur l'ensemble du territoire
- L'évaluation globale à domicile : en faire bénéficier les retraités si des difficultés apparaissent au quotidien et leur proposer des aides individuelles en fonction des résultats de cette évaluation.
- L'accompagnement des retraités dans les situations particulièrement difficiles (perte d'un proche, retour à domicile après hospitalisation...).

Madame LE DAIN souligne que la politique d'action/prévention vise à uniformiser au maximum les actions individuelles. Sur la question de l'habitat, il n'y a pas d'action spécifique sur le territoire couvert par le CLIC.

La CARSAT peut subventionner des projets d'habitat « collectif » dans le cadre de dispositifs de logements adaptés type « Maison Hélène ».

Guénola Robin, évoque l'existence et la mise en place prochaine d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le Pays d'Aubigné et le Val d'Ille, dispositif permettant l'accès à des soutiens supplémentaires dans la réalisation de projets, notamment en termes d'adaptation et d'aménagement de l'habitat.

Mme GENIN, parle d'un Forum sur l'habitat des seniors qui aura lieu le jeudi 19 novembre 2015 à Redon en partenariat avec la MSA <http://www.msa44-85.fr/lfr/territoires/forum-habitat-seniors-redon>. C'est un exemple de projet en commun, en milieu rural.

Création groupe de travail

Pour apporter une dynamique de mise en action aux échanges, aux présentations et aux dispositifs valorisés pendant ce cycle 2015 du CODEM, il est proposé aux membres du CODEM de travailler sur un projet de temps fort.

Pour construire et articuler ce projet avec les besoins locaux et les réalités du territoire, un groupe de travail va se former, qui se composera d'une représentation large des acteurs du territoire.

Cela favorisera les regards croisés entre les acteurs du domicile, des établissements d'accueil et d'hébergement (personnes âgées et personnes handicapées), des secteurs du médico-social (SAAD, Equipe médico-sociale (CDAS)...) et du soin (SSIAD...). Les représentants des habitants concernées et intéressées par ces questions sont aussi **invités à prendre contact avec le CLIC pour s'inscrire dans ce groupe.**

- Le groupe de travail mobiliserait jusqu'à 8 personnes, en plus des partenaires extérieurs venus aux différentes réunions de CODEM.
- 4 réunions de travail sont à prévoir, entre décembre 2015 et avril 2016, pour un projet d'action en juin 2016.

A savoir que l'EMS (Equipe médico-sociale) et l'EHPAD les roseaux de l'Ille (Montreuil sur Ille) sont intéressés, M. Leplatre, Directeur de la résidence est inscrit.

Enfin, Guénola parle de l'intérêt du CRCAS (Comité Régional des Caisses d'Action Sociale AGIRC-ARRCO) pour réfléchir aux questions autour de l'habitat, notamment quand les personnes se retrouvent en situation de « rupture » : quel mode d'habitat leur proposer ?...

Une table de documentation a mis disposition les documents suivants :

(Disponibles sur demande auprès du CLIC ou bien en téléchargement)

- Plaquettes des **services SOLIHA** (*ex-Pact HD 35*) et **CDHAT**, ainsi que le guide de l'Habitat
- Guide de l'Anah : « **Mon chez moi avance avec moi** » (Mars 2015)

<http://www.anah.fr/mediatheque/publications/publication/media/Mediatheque/voir-publication/2784/>

- Plaquette Informations et contacts utiles « **L'adaptation et l'aménagement du logement** » réalisé par le CLIC ille et illet.
- Plaquette d'information sur le « **diagnostic bien chez moi** » soutenu par l'Agirc Arrco
- Plaquettes **d'information sur l'action sociale MSA**